

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2006

L'an deux mil six, le dix-sept du mois de novembre à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune d'Olloix, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard FAYE, Maire.

Présents : CHANDEZON J. - CHAMPLOT C., adjoints - BASSET E. - LORADOUX AM., conseillères

Représentés : ASTIER J.P. - DUPONT B. - OLENYEZ P. - SERVIER G.

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

Edwige BASSET est nommée secrétaire de séance.

1- Médiathèque : avancement du dossier

M. le Maire rappelle, tout d'abord, l'objet de ce projet : il s'agit, suite à la mise en place d'une médiathèque intercommunale animée par Valéry LE POSTEC, d'aménager dans notre commune un local adapté, indépendant et réservé aux activités de cette médiathèque.

Le choix a été fait d'aménager ce local sous l'actuelle salle du conseil, et d'en profiter pour améliorer le fonctionnement global de la mairie. Aussi, le projet prévoit également un réaménagement du hall d'entrée, la création d'un nouvel escalier desservant directement l'entresol, et donc la salle dite du préau, la création de nouveaux sanitaires à ce niveau ainsi que l'agencement d'une salle multi media et d'une salle de lecture isolée par une cloison mobile. Il est également prévu de changer les menuiseries extérieures de la salle du préau de façon à améliorer l'isolation du local.

Ce projet, dont l'estimation voisine 84 000 € hors taxes, est, d'ores et déjà, financé par l'obtention de la DGE de l'Etat sur le programme 2006, pour un montant de 25 200 €, Il a fait l'objet en octobre dernier d'une demande de subvention auprès du Département au titre du schéma de lecture publique. Dès obtention de ce financement, une 3^{ème} demande de subvention sera faite à la Région pour permettre d'atteindre le plafond de subventions fixé à 80% de la dépense HT.

Dans cette hypothèse, la consultation des entreprises pourrait alors être engagée dans le 1^{er} semestre 2007 et les travaux pourraient débuter en septembre 2007.

Le contrat de maîtrise d'œuvre conclu avec l'architecte retenu par la commune est par ailleurs approuvé, à l'unanimité, pour un montant de 6 827.04 € hors taxes, recouvrant la mission de base et les plans d'exécution.

2- Vente de matériel communal

La commune dispose d'une débroussailleuse dont l'état ne permet plus l'utilisation sans des réparations coûteuses. Il est décidé, à l'unanimité, de céder ce matériel pour un montant de 467 €. Le conseil municipal charge Monsieur le Maire de faire le nécessaire auprès de la comptabilité budgétaire afin de permettre le recouvrement de cette somme.

3- Décision modificative : rectification des amortissements

Il a été prévu au budget de l'eau, une somme de 6449 € pour l'amortissement des subventions, en dépenses à l'article 1391 qui s'équilibre en recettes, à l'article 777. Après réalisation informatique des tableaux d'amortissements, il s'avère nécessaire de prévoir un

SUITE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2006

crédit supplémentaire de 100 euros afin d'intégrer l'ensemble des amortissements des subventions considérés depuis 1998, sur le seul budget de l'eau.

4- Recensement de la population 2007

Le recensement de la population va avoir lieu à OLLOIX au tout début de l'année 2007, très exactement du 15 janvier au 17 février prochain. Jean CHANDEZON a été désigné par le Conseil municipal comme correspondant de l'INSEE. Par ailleurs un agent recenseur choisi par M. le Maire procédera à la distribution des formulaires auprès des habitants.

Un arrêté du maire nommera officiellement les personnes chargées de ce recensement : outre Jean CHANDEZON et l'agent recenseur, Edwige BASSET et Christelle VALLAUD devront en effet, aider à l'organisation de cette procédure.

5- EPF : nouvelles adhésions et modification des statuts

Modification des statuts de l'EPF-Smaf

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal du courrier reçu de l'EPF-Smaf énonçant que leur assemblée délibérante, lors de sa séance du 12 octobre 2006, a donné un avis favorable à la modification statutaire décidée par le conseil d'administration du 20 septembre 2006 pour permettre l'adhésion à l'EPF de la Région Auvergne et la représentation des 3 autres départements de la Région.

Cette modification s'inscrit dans le projet d'extension de l'Etablissement sur les trois départements Allier, Cantal et Haute-Loire.

Cette extension se déroulera selon les modalités suivantes :

- 1) adhésion de la Région,
- 2) adhésion des départements,
- 3) adhésion des communes et communautés de communes dotées des trois compétences. (ZAC, SCOT, PLH)

L'adhésion de la Région et des Départements est souhaitée pour affirmer la volonté des collectivités de doter l'ensemble de leur territoire d'un outil indispensable pour assurer la maîtrise foncière des terrains ou immeubles indispensables à leur aménagement.

Mais l'extension de l'EPF-Smaf ne se fera que par l'adhésion des communes ou des communautés de communes dotées des trois compétences (ZAC, SCOT, PLH), seules habilités de par la loi à constituer une EPF.

Par ailleurs, et toujours conformément à la loi, l'EPF ne peut intervenir que sur le territoire des communes ou communautés de communes adhérentes.

L'action de l'EPF sur ces nouveaux territoires, une fois qu'ils auront adhéré, se fera comme pour le Puy de Dôme, en application des dispositions statutaires.

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil des statuts de l'EPF modifiés.

Après délibération, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité les modifications apportés sur les statuts de l'EPF-Smaf.

SUITE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2006

Adhésion de nouvelles communes à l'EPF-Smaf

Les communes de :

- **GRANDVAL** par délibération en date du 10 décembre 2005,
 - **SAINT GENES CHAMPESPE** par délibération en date des 26 mars et 7 mai 2006,
 - **COMPAINS** par délibération en date du 17 août 2006,
 - **ESPINASSE** par délibération en date du 28 avril 2006,
- Et le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable :
- **AEP Hauteville-la-Valette** par délibération en date du 28 janvier 2006, constitué des communes de Viverols et Saillant, adhérentes de l'EPF-Smaf.

ont demandé leur adhésion à l'Etablissement public foncier-Smaf.

Après délibération, les membres du conseil, à l'unanimité, donne leur accord à l'adhésion des ces communes et établissement public précités.

6- Fonctionnement du préau

Différents dysfonctionnements ont encore été constatés : que ce soit au niveau de dégradations de la salle qu'au terme de nuisances sonores, notamment.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'adopter un règlement intérieur qui sera signé par chaque locataire ou utilisateur.

Ce règlement prévoit le versement préalable d'une caution fixée à 200 € et prévient qu'en cas de problèmes, le locataire ne sera plus admis à relouer la salle.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité des présents.

7- Questions diverses

*** Traverse : point sur les travaux**

Les travaux de la traverse s'achèvent lentement : le retard étant pour ce trimestre totalement imputable à France Telecom qui a remis en service le nouveau câblage avec 2 mois de retard !

Les travaux d'électricité (alimentation des fontaines et éclairage public) devraient être achevés pour la fin novembre ce qui devrait permettre une réception dans la 1^{ère} quinzaine de décembre.

Par ailleurs, M. le Maire fait part au conseil des difficultés de trésorerie consécutives à ce retard : les demandes de subventions sont obligatoirement décalées et les « financeurs » n'ont plus de disponibilités vers la fin de l'année. La préfecture nous a ainsi averti qu'elle n'avait plus d'enveloppe disponible sur 2006, et la Région qu'elle ne nous verserait le solde qu'après la clôture effective de cette opération.

*** Eglise**

Suite aux différents courriers et demandes formulés par M. le Maire concernant les aides possibles pour financer l'étude préalable proposée par l'ABF, différentes réponses sont parvenues en mairie :

La 1^{ère}, émanant de la DRAC est négative et renvoie vers le Conseil général.

Le Conseil général nous attribuerait une subvention de 4 142 €.

Il est par ailleurs envisageable de s'adresser à la Fondation du Patrimoine, mais qui subventionne qu'à condition qu'une souscription soit réalisée couvrant au moins de 5% de la dépense.

SUITE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2006

Il serait également possible de solliciter une aide au titre de la réserve parlementaire , mais pas avant 2008 !

Il est donc décidé de surseoir provisoirement à l'engagement de cette étude.

*** Protection pare neige et barrières de sécurité dans les ravins**

La subdivision de l'Équipement a averti la mairie que, suite à la demande du maire, la pose des glissières de sécurité complémentaires dans la route des « ravins » sur 500 m environ sera effectuée dans les semaines 49 et 50 et qu'en conséquence la circulation serait déviée par Chaynat.

Par contre, la pose de filets pare neige entre la grange « à Paulus » et le bourg, bien qu'acceptée sur le principe par le Conseil général, ne semble pas possible pour cet hiver. Une autorisation devra, par ailleurs, être préalablement sollicitée auprès des propriétaires concernés pour la mise en place de ces filets du 15 novembre au 15 mars de chaque année.

Enfin, le maire a obtenu que le chasse neige effectue réellement le déneigement de la totalité de la traverse du bourg.

*** Commémoration de la Guerre d'Algérie**

La FNACA a adressé au maire une demande pour que le Conseil municipal émette le vœu de rendre officiel la date du 19 mars pour commémorer le cessez-le-feu du 19 mars 1962 dédié à la mémoire des 30 000 soldats français tombés en Afrique du Nord et des victimes civiles de ces conflits.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'émettre ce vœu et de le communiquer à la FNACA représentée par M. GRAVIÈRE adjoint à TALLENDE.

*** Pot d'accueil des nouveaux arrivants**

Il est décidé d'organiser une nouvelle fois un « pot » des nouveaux arrivants rassemblant les nouveaux venus s'étant installés sur la commune depuis deux ans (soit une quarantaine de personnes).

La date proposée est le 12 janvier prochain à 19 heures. Les associations seront invitées à y participer.

*** Assainissement**

Après de longs mois d'attente, l'agence de l'Eau LOIRE BRETAGNE vient de nous notifier les 2 accords de subventions attendus :

- pour réaliser le diagnostic assainissement
- pour actualiser le schéma d'assainissement

Il est donc possible désormais de lancer ces deux procédures.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant avec SAFEGE Environnement.

*** Maintenance des chemins**

Il est proposé de lancer une consultation restreinte pour retenir un entrepreneur apte à curer les fossés et les différents ouvrages hydrauliques pour les 3 prochaines années.